

La Direction des mines administre le règlement de sécurité. Elle assure l'inspection régulière des mines et usines assimilées et dispense des cours de formation en matière de sauvetage dans les mines. Elle prépare des bulletins de statistiques minérales et des exposés sur l'exploitation minière.

La Direction des ressources minérales fournit à l'industrie minérale (y compris pétrolière) et à l'industrie de la construction des données géologiques, géochimiques et géophysiques de base en vue de favoriser la découverte, l'exploitation et l'utilisation des ressources minérales de la province. L'administration des ressources en minéraux, pétrole et gaz, schistes bitumineux et agrégats appartenant à la Couronne relève de cette Direction. Cette fonction comprend la délivrance des permis de prospection, l'enregistrement des concessions minières, la délivrance des permis d'exploitation et l'octroi des baux. Des bureaux régionaux et des entrepôts de carottes se trouvent à Sussex, Fredericton et Bathurst. Les rapports et les cartes sur les travaux d'exploration présentés pour l'obtention d'un crédit d'évaluation sont conservés à ces bureaux et sont accessibles au public.

Québec. Par l'entremise de la direction générale des Mines, le ministère des Richesses naturelles assure l'application de la Loi des mines et la Loi des droits sur les mines. La direction générale des Mines comprend les trois directions suivantes: Géologie, Domaine minier et Économie minérale et Développement. La direction de la Géologie se subdivise en six services: Exploration géologique, Gîtes minéraux, Géotechnique, Documentation technique, Cartographie et Révision technique. La direction est chargée de l'étude géologique du territoire du Québec, et elle fournit aux intéressés des rapports détaillés sur diverses régions, ainsi que des cartes géoscientifiques. Le service de Géotechnique s'applique à résoudre les problèmes liés à l'aménagement du milieu et à la géologie du territoire.

La direction du Domaine minier comprend le service des Titres miniers, le service de l'Inspection et le service des Travaux de génie. La direction régit l'octroi des titres miniers sur les terrains de l'État, enregistre les claims miniers, délivre les permis de mise en valeur ou les permis spéciaux de vente ou de location de terrains aux fins de l'exploitation minière. Elle veille à ce que les détenteurs de droits miniers remplissent les obligations inhérentes aux titres. Les inspecteurs de mines doivent s'assurer que les travaux dans les mines, les carrières et les ateliers de traitement du minerai sont effectués conformément aux normes de sécurité. La direction a également la tâche d'exécuter les travaux de génie nécessaires à l'ouverture de nouveaux districts miniers ou de nouvelles installations minières, ce qui comporte la construction de voies d'accès et l'établissement de villages miniers.

La direction de l'Économie minérale et du Développement a pour but de favoriser l'exploitation optimale des ressources minérales du Québec en faisant porter son action sur le développement de cette industrie et la conservation de la ressource. Elle procède actuellement à la mise sur pied de trois services: service des Projets, service de l'Évaluation économique et service de Promotion. Elle vise à identifier et à promouvoir des projets pouvant conduire à des réalisations concrètes et rapides dans l'exploitation des ressources minérales. Elle s'occupe de faire effectuer des études sur la mise en marché, le financement, le transport, les méthodes de mise en valeur et d'exploitation, la rentabilité et sur tout autre aspect pouvant influencer la réalisation de projets de développement dans le secteur minéral. Elle comprend également le Centre des recherches minérales, qui s'occupe de la recherche et du développement dans le domaine métallurgique.

Ontario. La Division des mines du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario encourage et réglemente l'utilisation des stocks disponibles de minéraux par les industries dont les produits sont liés aux ressources. Elle se compose de quatre directions.

La Direction des ressources minérales, qui est essentiellement un service de planification, assure l'exploitation et l'utilisation ordonnées des ressources non renouvelables.

La Direction de la géologie encourage l'exploration par des relevés géologiques, géophysiques et géochimiques du territoire ontarien, la publication de cartes et de